

PROGRAMME CEE AVELO 3

Avril 2024

Appel à projets AVELO 3 Développer le système vélo dans les territoires

1

Contexte et enjeux
des politiques
cyclables

2

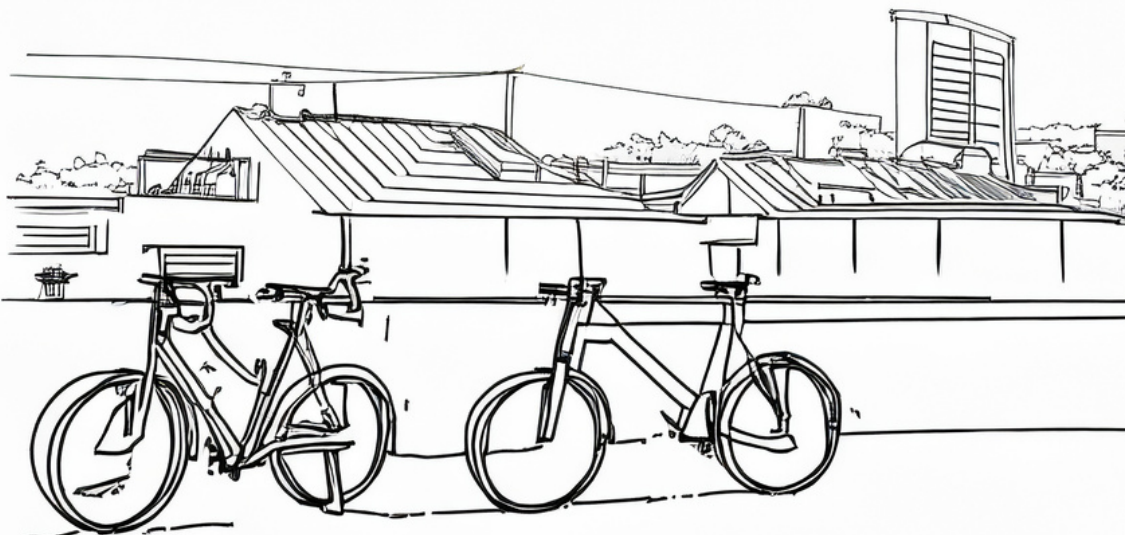
Le programme
CEE AVELO 3

3

L'appel à projets
AVELO 3



- Les territoires éligibles
- Les axes de l'appel à projets
- Un accompagnement financier et technique
- Les modalités de candidature
- Évaluation des candidatures et calendrier



1. Contexte et enjeux des politiques cyclables

➤ Contexte national et réglementaire

- En septembre 2018, le **Plan « Vélo et mobilités actives »** ambitionne de faire du vélo un mode de transport à part entière.
- La **Stratégie nationale bas-carbone (SNBC)** fixe un objectif de part modale vélo à 12 % en 2030.
- **Et plus récemment l'annonce du Plan Vélo et Marche 2023-2027 souhaite mettre en place une véritable culture du vélo avec 2 milliards d'€ d'investissement d'ici 2027.**



➤ Le programme AVELO 2

Programme CEE – en cours (2021–2024) – 25 M€ – **438 bénéficiaires**

Quelques chiffres :

- **380 projets comprenant l'axe 1 (86 %)**
- **101 projets (soit 40 %) comprenant les 4 axes**
- **151 postes de chargé(e)s de missions financés**

Retrouvez [ici](#) l'ensemble des lauréats.

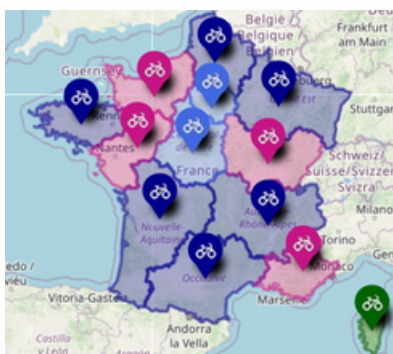
➤ Le programme AVELO

Programme CEE – (2019–2022) – 13 M€ – **220 bénéficiaires**

4 axes :

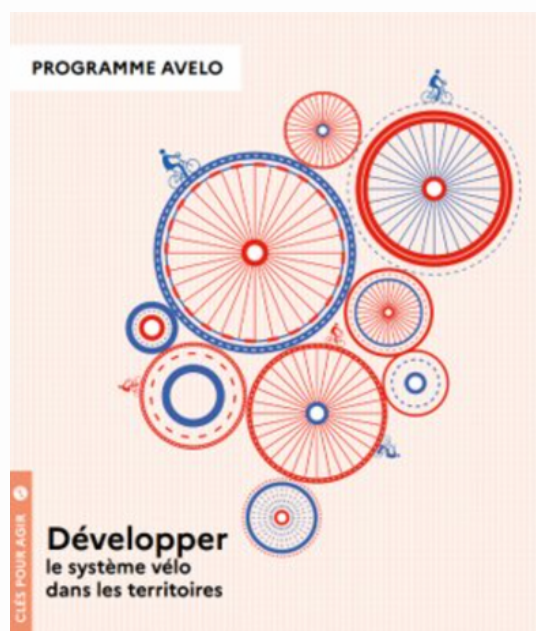
- Financement d'études (schéma directeur cyclable, études pré-opérationnelles) : **132 schémas directeur cyclable financés.**
- Émergence de services vélos et mise en œuvre de services innovants : **43 services de location longue durée de vélo.**
- Campagnes de communication/animation grand public, particulièrement à destination des publics jeunes : **51 campagnes de communication en faveur du vélo.**
- Hors CEE (budget ADEME) : recrutement de chargé(e)s de mission vélo : **73 postes financés.**

Retrouvez [ici](#) l'ensemble des lauréats.



➤ Développer le système vélo

- Ce cahier de ressources explique comment le développement du vélo doit s'appuyer sur un « système vélo » performant.
- Aborde toutes les composantes d'une politique vélo : réseau cyclable, signalisation, stationnement, services vélos, règles de circulation, communication, formations, etc.



Nous encourageons les collectivités à s'inspirer des actions développées par les lauréats des précédents programmes et du guide "Développer le système vélo" pour enrichir leur stratégie et construire un projet ambitieux.

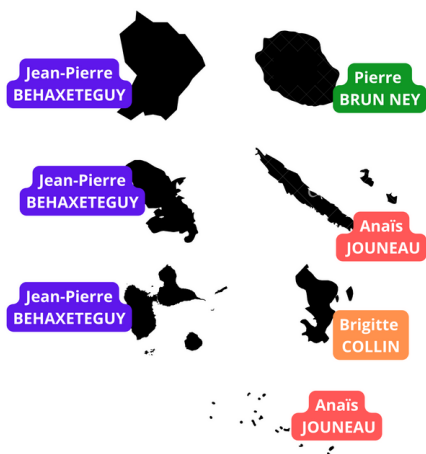
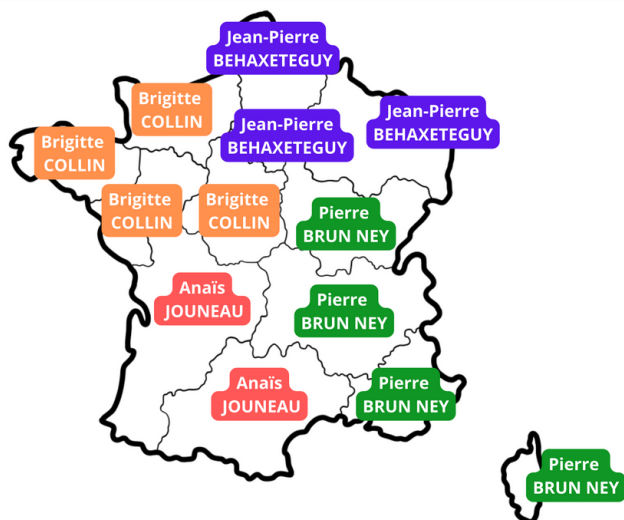
2. Le programme CEE AVELO 3

➤ L'équipe du programme AVELO 3

- **Julie ALUNNO**, Cheffe du programme
 - **Pierre BRUN-NEY**, Ingénieur vélo pour les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, PACA, Corse, La Réunion : pierre.brun-ney@ademe.fr
 - **Brigitte COLLIN**, Ingénieure vélo pour les régions Normandie, Pays de la Loire, Bretagne, Centre Val de Loire, Mayotte : brigitte.collin@ademe.fr
 - **Anaïs JOUNEAU**, Ingénieure vélo pour les régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française : anaïs.jouneau@ademe.fr
 - **Jean-Pierre BEHAXETEGUY**, Ingénieur vélo pour les régions Grand Est, Hauts-de-France, Île-de-France, Guadeloupe, Guyane, Martinique : jean-pierre.behaxeteguy@ademe.fr
 - **Carole BRANDINELLI**, Gestionnaire référente
 - **Aissatou BARRY**, Gestionnaire
- (Autres recrutements à venir)

Appui au sein du service Transports et Mobilités :

- **Elodie TRAUCHESSEC**, Coordinatrice Mobilités Actives et Partagées



➤ Enjeux et objectifs du programme

350 territoires lauréats, dont 50 Départements et Régions

- Accompagner les territoires peu et moyennement denses dans la définition, l'expérimentation et l'animation de leurs politiques cyclables.
- Développer le recours aux modes actifs pour les mobilités quotidiennes.
- Contribuer ainsi à l'objectif de 12 % de part modale du vélo en 2030.

Budget global : 37 M€

- Durée des projets : 3 ans maximum
- Deux appels à projets : 2023 et 2024

4 axes d'intervention :

- **AXE 1** : Soutenir la construction d'une politique cyclable via le financement d'études.
- **AXE 2** : Soutenir l'expérimentation de services vélo dans les territoires.
- **AXE 3** : Soutenir l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire.
- **AXE 4** : Soutenir le recrutement de chargé(e)s de mission vélo / mobilités actives de budget ADEME (hors financement CEE).

➤ Dates clés

AVRIL 2024

JEUDI
18

Ouverture de l'AAP sur **Agir pour la transition.**

Déposer un dossier

JUILLET 2024

JEUDI
18

Clôture de l'AAP à **17h00**



3. L'appel à projets AVELO 3 Développer le système vélo dans les territoires

➤ Territoires cibles

- Les territoires peu denses et/ou ruraux
- Les villes moyennes
- Les périphéries des communautés urbaines, d'agglomération ou des métropoles
- Les Départements & Régions

➤ N'est pas éligible



Une collectivité qui a été bénéficiaire du programme CEE AVELO aussi appelé « AAP Vélos & Territoires » (PRO-INNO-26) et AVELO 2 (PRO-INNO-53)

Territoire métropolitain	Conditions	Eligibles
Communes < 100 000 habitants		✓
EPCI < 250 000 habitants dont la ville la plus peuplée fait <u>moins de 100 000 habitants</u>		✓
EPCI < 250 000 habitants dont la ville la plus peuplée fait <u>plus de 100 000 habitants</u>	EPCI sont éligibles pour des projets concernant exclusivement une ou des communes de l'EPCI faisant <u>moins de 100 000 habitants</u> .	✓
EPCI > 250 000 habitants dont la ville la plus peuplée fait <u>plus de 100 000 habitants</u>		✓
Pays (Territoires de projets constitués en PETR, Syndicat mixte, association, GIP, etc.) PNR, Pôles Métropolitains, Syndicats mixtes de mobilité ou de SCoT	Pour des projets concernant exclusivement une ou des communes de l'entité faisant chacune moins de 100 000 habitants.	✓
Départements et Régions	Pour des projets en lien avec leurs compétences obligatoires (collèges, lycées, solidarité, voirie, etc.).	✓
Territoires d'Outre-Mer		
Tous les territoires des collectivités (communes, intercommunalités, syndicats) des collectivités, départements et régions d'Outre-Mer		✓
Les bénéficiaires des programmes précédents, AVELO et AVELO 2		✗

THÉMATIQUES PHARES

➤ Rendre accessible le vélo au plus grand nombre :

- Embarquer les territoires péri-urbains et ruraux qui ne sont pas encore dotés d'une politique cyclable pour les déplacements du quotidien ;
- Accompagner les publics précaires, dans les quartiers prioritaires de la ville et les publics directement impactés par la mise en place d'une Zone à faibles émissions (ZFE) ;
- Focus sur la population jeune et en particulier la mobilité à vélo pour les établissements scolaires, collèges, lycées et enseignement supérieur.



AXE 1 : Soutenir la construction d'une politique cyclable via le financement d'études

➤ **Etudes mobilité actives et plan d'actions pour favoriser l'accès aux :**

- Etablissements d'enseignement du secondaire et supérieur
- Commerces, services de proximité, pôles d'activités, espace de logistique urbaine, etc.

➤ **Etudes spécifiques :**

- Stationnement vélo et politique de stationnement au sens large
- Jalonnement vélo ou modes actifs
- Plan de circulation et aménagement de quartiers apaisés
- Déploiement de services, aménagements, stationnements et équipements en gares ferroviaires, routières, espaces multimodaux et arrêts de transports scolaires

➤ **Maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle d'aménagement (études topographiques, de sols, environnementales, etc.)**

➤ **Planification stratégique :**

- Schéma directeur des aménagements ou Plan vélo ou mobilité actives (en cohérence avec les autres documents stratégique du territoire)
- Plan d'expérimentation d'aménagement tactique en lien avec le schéma directeur : aménagement cyclable de transition, fermeture/réaffectation de voirie

➤ **Maîtrise d'œuvre opérationnelle d'aménagements sur des itinéraires (ou tronçons) complexes :**

- Tronçon à haut niveau de service ou tronçon significatif entre deux pôles de l'EPCI ou deux EPCI
- Franchissement d'un point dur (voie de communication, barrière naturelle, voie d'eau, etc.)

➤ **Evaluation de la politique cyclable et/ou de certains aménagements cyclables**

❌ **Les dépenses de réalisations d'aménagements cyclables ne sont pas éligibles**

AXE 2 : Soutenir l'expérimentation de services vélo dans les territoires

➤ **L'émergence de services vélos :**

- Location/prêt de vélos
- Ateliers de réparation et d'autoréparation
- Mise en place de maison du vélo
- Vélo-écoles
- Ramassage scolaire à vélo
- Arceaux simples de stationnement uniquement

➤ **La mise en œuvre de services favorisant l'intermodalité vélos + transports publics / mobilité partagé :**

- Signalétique
- Accompagnement
- Communication
- Prêt/location de matériel (vélo pliant, antivol, etc.)

➤ **La mise en œuvre de services innovants :**

- Prêt ou location de vélos spéciaux
- Prêt ou location de vélos adaptés aux personnes à mobilité réduite, en situation de handicap et personnes vieillissante
- Mise en place de signalétique ou cartographie dynamique
- Dispositif de comptage, ateliers/totems de réparation

❌ **Ne sont pas éligibles :**

- **Les dispositifs de Vélo en Libre Service**
- **Les équipements, animations et services dédiés uniquement aux agents des collectivités**
- **Les équipements de stationnement sécurisé**
- **Les pinces roues**
- **La mise en œuvre du « Savoir rouler à vélo »**
- **L'achat de foncier**



AXE 3 : Soutenir l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire

➤ **La création de campagnes de communication grand public, particulièrement à destination des publics jeunes**

➤ **L'organisation d'événements :**

- Fête du vélo / Mai à vélo
- Challenge de la mobilité
- Tests de vélos
- Ateliers de remise en selle
- Carto-partie
- Journée sans voiture
- ...

➤ **L'organisation d'ateliers de concertations impliquant les habitants, entreprises, acteurs économiques, associations du territoire, etc.**

➤ **Des campagnes d'accompagnement technique auprès :**

- Des employeurs (pour développer les modes actifs auprès des salariés)
- Des responsables d'établissements d'enseignements secondaire ou supérieur

➤ **Des actions spécifiques au développement des modes actifs à destination des quartiers prioritaires de la ville**

AXE 4 : Soutenir le recrutement de chargé(e)s de mission vélo / mobilités actives sur budget ADEME (hors financement CEE)

➤ **Le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission vélo / mobilités actives (statut contractuel) pour mettre en œuvre :**

- La politique cyclable (réalisation du schéma directeur, animation / communication / concertation, développement des services, évaluation, accompagnement aux changements, etc.)
- L'appui aux territoires (ingénierie cyclable et financière)
- La coordination de dynamique cyclable thématique ou transversale (interco/département/région)



Le recrutement doit impérativement intervenir au lancement du projet



Sont éligibles :

- **Les recrutements à temps partiel sur le projet**
- **La création de nouveaux postes ou la réorientation de postes existants arrivant à échéance**



Ne sont pas éligibles :

- **Les salaires de personnel statutaire de la fonction publique**
- **Le temps passé sur des actions qui ne concerne pas les mobilités actives**

PRÉREQUIS EN VUE DU DÉPÔT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE

➤ **Seules les collectivités dotées d'un schéma directeur cyclable peuvent prétendre à des aides sur les axes 2 et 3, à moins de :**

- Finaliser un schéma directeur pendant la durée du projet, **OU**
- Solliciter une aide pour la réalisation d'un schéma directeur via une prestation externe (axe 1), **OU**
- En justifiant du recrutement d'un(e) chargé(e) de mission qualifié et compétent en amont chargé de réaliser un schéma directeur cyclable en parallèle



Le SDC doit être finalisé pendant la durée du projet sinon annulation de l'aide ou remboursement des sommes versées.

➤ **La demande de financement d'un ETP (axe 4) est conditionnée à la réalisation d'un programme d'action en cohérence avec les axes 1, 2 et/ou 3 de l'appel à projets. Les candidatures portant uniquement sur l'axe 4 ne sont pas éligibles.**

LES ÉVOLUTIONS ENTRE LE PROGRAMME AVELO 2 ET AVELO 3

- Les Régions sont devenues éligibles au programme AVELO 3
- DROM COM éligibles sans critères de densité de population
- Taux d'aide harmonisé
- Pour les communes, plus d'obligation d'avoir le soutien officiel de l'EPCI



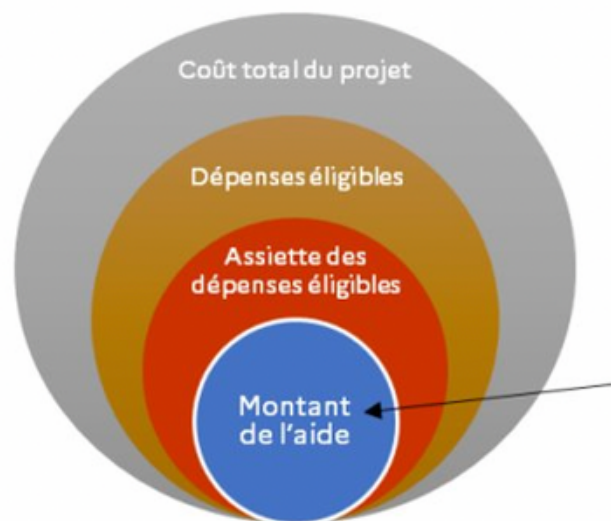
L'ADEME vous accompagne financièrement

➤ Le taux maximal d'aide pour les axes 1, 2 et 3

Territoires	Taux maximal d'aide par type de territoires
Territoires situés en Zones Non-Interconnectées (ZNI) Corse, départements et régions d'outre-mer, collectivités d'outre-mer	70 %
Sur le territoire métropolitain	50 %

➤ **Modalités d'aide :**

- **Assiette des dépenses éligibles par axe (hors axe 4) :** plafonnée à 100 000 € (avant application du taux d'aide)
- **Montant minimum des dépenses du projet** (hors axe 4) : 20 000 €
- **Montant de l'aide axe 4 (aide forfaitaire) :** 29 000 € par an sur 3 ans par agent contractuel Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) + 2 000 € la première année pour l'équipement du chargé(e) de mission
- **Date de prise en compte des dépenses éligibles :** date à laquelle vous validez le dépôt de votre dossier de candidature sur la plateforme AGIR. A cette issue, vous recevez un accusé de réception qui est daté. C'est la date mentionnée sur cet accusé de réception qui fait foi pour acter la date de prise en compte de vos dépenses éligibles.
- **Durée du projet :** 30 mois maximum



L'ADEME vous accompagne techniquement

- Suivi technique des projets
- Formations & webinaires thématiques
- Mise en réseau avec les lauréats & rencontres régionales et nationales
- Partage de ressources

	Zones non-interconnectées	Territoire métropolitain
Axe 1	70 000 €	50 000 €
Axe 2	70 000 €	50 000 €
Axe 3	70 000 €	50 000 €
Montant maximum de l'aide pour les axes 1, 2 et 3	210 000 €	150 000 €

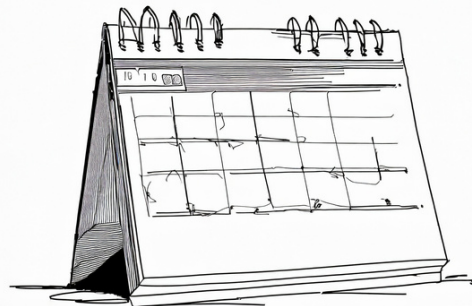
CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS

- L'enjeu et la cohérence territoriale
- L'ambition du projet
- L'engagement du porteur
- Les ambitions post-projet
- La qualité technique, la clarté et le soin apportés au dossier

Les projets les plus complets et les plus ambitieux seront sélectionnés en priorité



Les dates clés de l'AAP AVELO 3



JUSQU'AU 18 JUILLET 2024

À PARTIR D'OCTOBRE 2024

JEUDI

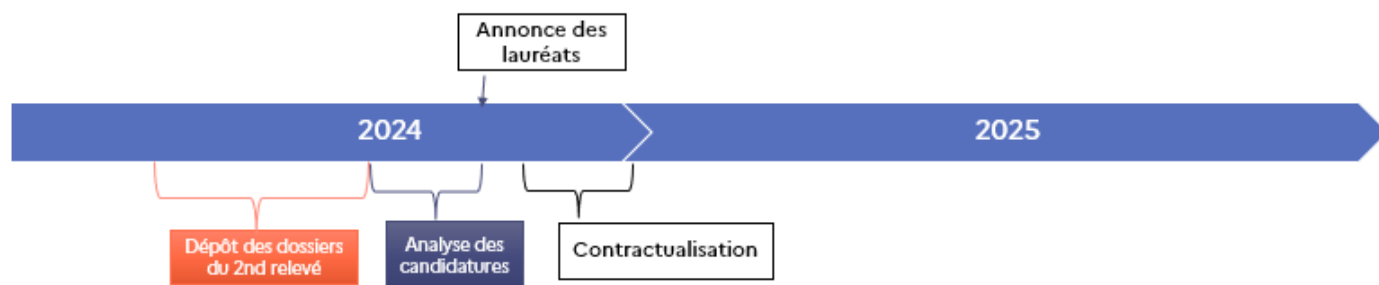
18

Dépôt du dossier de candidature sur [Agir pour la transition](https://agirpourlatransition.ademe.fr).

OCTOBRE

2024

Annonce des lauréats et contractualisation



Pour candidater

- Pour retrouver toutes les informations concernant l'AAP AVELO 3 et déposer votre dossier : agirpourlatransition.ademe.fr
- Pour toutes questions sur l'AAP AVELO 3 : aapavelo3@ademe.fr
- Pour connaître en détails les modalités de candidatures, vous pouvez vous inscrire aux prochains webinaires de lancement :
 - Le **lundi 29 avril de 14h à 15h** -> [Inscription](#)
 - OU
 - Le **mardi 14 mai de 14h à 15h** -> [Inscription](#)

Les deux créneaux présenteront exactement les mêmes points. Un enregistrement est prévu pour celles et ceux qui ne sont pas disponibles sur ces deux créneaux.



Foire aux questions



Faut-il prendre en compte la date limite de dépôt du 16/07/24 ou bien la date effective de dépôt de notre part pour la prise en compte des dépenses du projet ?



La date de prise en compte des dépenses éligibles est bien la date à laquelle vous validez le dépôt de votre dossier de candidature sur la plateforme AGIR. A cette issue, vous recevrez un accusé de réception qui est daté. C'est la date mentionnée sur cet accusé de réception qui fait foi pour acter la date de prise en compte de vos dépenses éligibles.



Est-il possible de candidater à l'AAP AVELO 3, sachant que nous souhaitons également candidater à l'AAP Marche au quotidien de l'ADEME ?



L'AAP Marche et l'AAP AVELO 3 sont deux AAP différents et ne sont donc pas incompatibles. Il faudra néanmoins bien spécifier le montant de l'aide ADEME dans votre montage financier.



Un EPCI ayant bénéficié d'AVELO 2 peut-il inciter ses communes membres à répondre à l'AAP AVELO 3 ? Sont-elles éligibles ?



Ces communes sont effectivement éligibles même si leur collectivité de rattachement a été lauréate AVELO ou AVELO 2. Il est néanmoins recommandé de prendre en compte les projets développés par l'EPCI dans la construction du dossier de candidatures pour les communes afin de proposer des actions/projets complémentaires ou en corrélation.



Nous souhaitons candidater à l'AAP AVELO 3 néanmoins nous venons de postuler à Territoires cyclables du ministère de l'Intérieur. Si notre projet est retenu, serions-nous toujours éligibles sur l'AAP AVELO 3 ?



Ce sont deux dispositifs différents et par conséquent vous pouvez candidater à l'AAP AVELO 3. Néanmoins, il faudra bien le mentionner dans votre dossier de candidature.



Une commune, et l'EPCI à laquelle elle appartient, peuvent-elles faire deux candidatures séparées ou doivent-elles obligatoirement présenter une seule candidature ?



Il est possible de faire deux candidatures distinctes, cependant il est conseillé de rechercher des synergies entre les projets. Dans tous les cas, il faudra bien justifier ce choix et mettre en avant l'intérêt de ces candidatures séparées.



Les dépenses éligibles doivent-elles être comptabilisées en HT ou en TTC ?



En HTR soit Hors Taxes Récupérables.



Les financements AVELO 3 CEE rentrent-ils dans le plafond de 80% des aides publiques ?



Tout à fait.



Si les montants des aides demandées ne sont pas encore connus, peut-on quand même donner un plan de financement avec uniquement la subvention AVELO 3 ?



Oui, même s'il est préférable de réaliser un budget prévisionnel avec les aides que vous avez sollicitées en précisant la période à laquelle vous pensez recevoir une réponse concernant ces financements.



Est-il possible de mobiliser des co-financements par ailleurs ?



Tout à fait. Il faudra néanmoins bien le notifier dans le dossier.



Les bornes de recharge pour VAE sont-elles éligibles ?



Non tout comme les dispositifs de vélos en libre-service.

Foire aux questions



Pour des petites communes rurales qui partent de zéro, dépenser plus de 20 k€ (montant minimum des dépenses) sur les 3 premiers axes est peu réaliste. Y a t-il d'autres soutiens possibles ?



Ce seuil est inéluctable et n'est pas modifiable puisqu'il s'agit d'une décision inscrite dans le cahier des charges du programme. Des communes peuvent néanmoins se regrouper pour candidater en mutualisant l'appel d'offre et la candidature à l'aide ADEME. Si le projet est retenu, il faut noter qu'une seule commune sera l'entité avec qui l'ADEME contractualisera et qui touchera la subvention. Nous vous conseillons de discuter et de réfléchir au préalable, avec les communes concernées, à votre mécanisme interne de reversement de la subvention.



Est-ce qu'un schéma directeur de mobilité au sens large peut convenir ?



Oui mais uniquement dans la mesure où la collectivité apporte les preuves qu'il comprend bien tous les éléments d'un schéma directeur cyclable et à une échelle pertinente sur son territoire.

A noter que le financement apporté par l'AAP AVELO 3 ne concernera que la partie sur les mobilités actives et une facture devra le justifier.



Il n'est pas évoqué l'activité touristique. AVELO 3 peut-il accompagner des dynamiques touristiques ?



L'AAP AVELO 3 vise à augmenter la part des déplacements du quotidien à vélo. Cette dimension prime sur l'aspect touristique. Néanmoins, il existe de nombreuses corrélations avec le vélotourisme et c'est pour cela que les projets liés au tourisme ne sont pas de facto exclus de l'AAP. A noter que seuls les projets cyclotouristiques ayant une vocation utilitaire forte seront éligibles.



Pourra-t-on engager des actions au titre de l'axe 2 ou 3 alors que le schéma directeur sera en cours d'élaboration ?



Tout à fait.



Quel est le niveau de précision attendu pour les actions d'animation, sachant que les actions seront sans doute définies par l'élaboration du schéma directeur ?



Un planning prévisionnel et une description des animations, même succincte, sont attendus si vous sollicitez l'axe 3. Vous pouvez mentionner que des modifications seront possiblement apportées au planning et à la nature des actions suite à l'élaboration du schéma directeur.



Concernant l'axe 3 sur le volet animation : si nous souhaitons organiser une fête du vélo, est-il possible de financer 1 fête par an pendant 3 ans, soit la durée maximale du projet ?



Il est tout à fait possible de faire financer 3 fêtes du vélo 3 années d'affilée, cela reste des événements ponctuels d'animation.



Je souhaite réaliser des actions dans le cadre de l'axe 2 et 3 pour les services de ma collectivités, ces dépenses sont-elles éligibles ?



Non, les équipements destinés aux besoins internes des services de la collectivité, ainsi que la communication ou les événements exclusivement dédiés aux agents d'une collectivité, ne sont pas éligibles.



Un fonctionnaire " Chargé(e) de mission vélo" ne pourra pas être pris en compte dans une demande de financement ? Obligatoirement un contractuel ?



Effectivement, les salaires de personnel statutaire de la fonction publique ne sont pas éligibles pour l'axe 4. Vous pouvez comptabiliser ces dépenses dans le coût global du projet mais elles ne seront pas comptabilisées comme dépenses éligibles.

Foire aux questions

“

Pour l'axe 4 : pourriez-vous préciser les règles concernant les CDD déjà en poste au sein de la collectivité (avec des missions non vélo). Faut-il obligatoirement attendre la fin du contrat ou bien une nouvelle fiche de poste suffit (pour l'orienter sur la mission vélo) ?

- Le soutien de l'axe 4 concerne uniquement la création de nouveaux postes ou la réorientation de postes existants arrivant à échéance. Une modification de la fiche de poste en cours de contrat n'est pas valable.

“

Est-ce qu'il y aura un 3ème relevé pour les collectivités dont les projets ne sont pas assez matures ?

- À l'heure actuelle, l'organisation d'un troisième relevé n'est pas envisagée. Nous encourageons donc vivement les collectivités à prendre contact dès que possible avec les référent(e)s de l'ADEME dans leur région afin de discuter de la progression de leurs projets et des démarches de candidature.

“

Dans le dossier de candidature, peut-on joindre des pièces annexes au dossier de candidature et au volet financier ?

- Tout à fait. Lorsque les fichiers sont volumineux, nous vous conseillons de privilégier des liens.

